**7- Planification et organisation du projet**

**Engagement de l’Entreprise pour le respect des délais**

Le planning détaillé des travaux sera réalisé et prendra en compte les durées de tâches de tous les corps de métiers. Le planning découle des différentes dates critiques identifiées du dossier. Il fera l’objet d’une validation par la maîtrise d’œuvre. Le planning mettra en évidence :

* Le début de chaque prestations phase par phase.
* La période de présence de la grue sur le chantier.
* Les périodes d’approvisionnements des matériaux encombrants.
* Les périodes des travaux exposés aux intempéries.

**Planning prévisionnel**

|  |  |
| --- | --- |
| **Durée prévisionnelle de l’intervention suivant dossier dce**  **planning-01.png** | Il est prévu selon le planning fournis au DCE :   * **6 SEMAINES de préparation suivant la notice d’organisation de chantier** * **3 SEMAINES de préparation suivant le planning enveloppe,** * **2 SEMAINES de préparation au titre du CCAP**   **Bien que ces délais soient contradictoires, le délai de 6 SEMAINES de préparation est un minimum, d’autant que le délais nécessaire à l’obtention d’une l’alimentation « tarif jaune «  en électricité par EDF est de 8 SEMAINES.**   * **Pour la phase 1 (Démolition) :** * **2 mois** * **Pour la phase 2 (Infrastructure :Terrassement/Reprises en sous-œuvre/voiles par passes/Radier) :** * **5 mois de GO** * **Suivant méthodologie proposée par notre bureau d’étude structure.** * **Pour la phase 3 (Superstructure) :** * **5 mois de GO** * **Suivant méthodologie proposée par notre bureau d’étude structure.** |

**Organisation du projet**

La gestion du projet comporte 3 phases principales suivant DCE :

* la préparation du chantier, 2 mois,
* l’exécution des travaux,
* Démolition 2 mois,
* Gros-Œuvre 10 mois
* et enfin la réception et le service après-vente.

Notre organisation de chantier vise à garantir la bonne exécution de votre projet (**zéro retard, zéro réserve, zéro défaut)** en garantissant la sécurité du chantier (**objectif 0 accident**). Pour cela nous avons mise en place une démarche d’assurance qualité.

Notre démarche d’assurance qualité vise à prévenir systématiquement et méthodiquement tout dysfonctionnement source de non-qualité. Notre plan d’assurance a pour mission de fiabiliser chaque processus de notre activité.

1- Phase de préparation du chantier

La phase de préparation du chantier est primordiale pour la bonne réalisation des travaux.

La préparation de chantier débute dans le planning joint à l’appel d’offre.

Durant cette phase, nous règlerons les différents détails concernant l’organisation du chantier, la planification et la coordination :

***Organisation du chantier***

* Collecte des documents nécessaires à l'organisation du chantier (DCE, pièces marchés, ordres de service, plans des existants, phasages, …).
* Récapitulation des contraintes et formalités nécessaire pour l’établissement du calendrier des travaux.
* Désignation des différents intervenants du chantier ainsi que leurs responsabilités sur la base de l’organigramme présenté dans le document ci-joint.
* Constitution des pièces administratives d'identification de tous les intervenants directs ou indirects du projet.
* Proposition et suivi ultérieur d'un processus pour la diffusion des informations et la circulation des documents.

|  |  |
| --- | --- |
| Suivi des plans et documents  Les plans et documents sont suivis par des bordereaux d’envoi informatiques.  La dénomination de chaque document est unique pour en assurer la traçabilité.  L’intégralité des références des plans et documents échangés seront indexées dans un fichier de suivi pour assurer la traçabilité des échanges et des envois. |  |

Planification de l'organisation du chantier en tenant compte des phasages prévus au marché.

Planification et coordination

Nous avons prévu les tâches suivantes :

* Etablissement du planning détaillé comprenant pour chaque tâche :
* des études d'exécution,
* de la fourniture des plans,
* élaboration du circuit de vérification et approbation des documents.
* Mise en place du circuit de suivi, relances, enregistrement de la circulation des documents,
* Mise en place du circuit de suivi de l'approbation des plans d'exécution par le Maître d'œuvre, les contrôleurs techniques et les autres responsables intéressés.
* Mise en place du circuit de contrôle du respect du calendrier des études d'exécution, relances des études et de leur coordination.
* Collecte pour la tenue à jour et la mise à disposition du dossier de chantier comportant le marché et tous les documents "bon pour exécution" avec leurs modificatifs éventuels (tenue à jour des nomenclatures de plans).
* Tenue à jour de la liste des éventuels devis modificatifs.
* Rassemblement des échantillons, relances, archivage et conservation des échantillons retenus. Tenue à jour de listes des échantillons approuvés.
* Planification, suivi, relances pour l’établissement et l'envoi des documents divers prévus aux marchés de travaux (application des règlements de sécurité, assurances, etc…).
* Etablissement des plannings opérationnels à l'usage du chantier (tous les plannings seront achevés pour la fin de la période de préparation) :
* planning général,
* planning détaillé,
* planning faisant apparaître l’enchaînement des dates d'achèvement des constructions et celles des ouvrages d'aménagement (installation des bâtiments préfabriqués provisoires, , aménagements extérieurs, voirie provisoire, etc…).
* Sur chaque planning, les détails suivants seront donnés :
* Organisation matérielle et collective du chantier.
* Organisation de chantier propre.
* Mise en place et le repliement des moyens essentiels.
* Démarches, formalités, décisions, visas, approbations, etc.
* Commandes, fabrications en usine, approvisionnements, livraisons sur chantier.
* Exécution détaillée des travaux.
* Finition, les vérifications techniques, essais et mise en service des installations , les opérations préalables à la réception des travaux.
* Visites des commissions de sécurité, d'accessibilité en fonction des phases.

2-Phase d'exécution des travaux

Nous avons dégagé deux grands axes principaux, l’organisation générale et le contrôle des délais.

Ces axes seront assurés par le conducteur de travaux et le chef de chantier, sous l’égide du directeur d’exploitation (**voir organigramme encadrement de chantier**).

Organisation générale

Pour la bonne marche du chantier et l’avancement du projet nous comptons prendre les dispositions d’ordre organisationnel générales suivantes :

* Maintien d'une liaison générale entre tous les intervenants par une présence quotidienne sur le chantier.
* Préparation et participation aux réunions hebdomadaires de chantier avec le maître d’œuvre avec établissement d’un compte rendu détaillé. Seront annexés à chaque compte rendu hebdomadaire les points récurrents suivant :
* Etat de l'avancement des travaux réalisés,
* Etat des travaux prévisionnels,
* Effectif engagé.
* Participation aux réunions CISSCT sur convocation du coordonnateur SPS.
* Tenue du journal de bord relatant journellement les évènements intéressant la marche des travaux : constat des arrêts de chantier pour intempéries, et plus généralement, des évènements susceptibles de justifier un prolongement ou un report du délai d'exécution.
* Enregistrement des décalages pris en considération par le Maître d'œuvre.
* Tenue à jour du dossier de chantier (un exemplaire à jour sera présent sur le chantier) comprenant en particulier :
* Les documents du marché et avenants,
* Les ordres de service et attachements de travaux établis par le Maître d'œuvre,
* Les devis établis et vérifiés à la suite de la publication des fiches de travaux modificatifs,
* Le compte-rendu de chantier,
* La bibliothèque des documents "bon pour exécution" y compris les modificatifs éventuels et les listes correspondantes.
* Gestion des limites de prestation selon les pièces du marché.
* Assistance et suivi de l'organisation du chantier (accès, installations, alimentation).
* Pointage du déroulement des prestations concernant l'organisation collective, en particulier hygiène et sécurité.
* Prise de toutes les dispositions nécessaires aux travaux de nettoyage pour maintenir en permanence le chantier en parfait état de propreté (bâtiments, abords, installations provisoires, installations de chantier…).
* Maintien des liaisons nécessaires entre les divers concessionnaires (gaz, EDF, téléphone).
* Contrôle de l'application des mesures d'hygiène et de sécurité demandées par la Commission d'Hygiène et de Sécurité ou de son Président et le coordonnateur SPS.

Contrôle des délais et planification complémentaire

Afin de respecter scrupuleusement les délais prévus pour ce projet, il est de notre responsabilité de contrôler les délais et assurer la maîtrise totale de la planification de nos travaux de gros-oeuvre. Pour ce faire, nous avons prévu les mesures suivantes, sachant qu’elles ne sont pas exhaustives :

* Déclenchement de nos interventions pour l'exécution de nos tâches, selon les dispositions convenues lors de l'ordonnancement. Confirmation des dates de début et de fin de tâches.
* Rappel des moyens prévus à mettre en œuvre pour respecter les délais prévus.
* Pointage permanent de l'avancement de nos travaux avec enregistrement des écarts constatés entre les prévisions des calendriers et les dates réelles de début et de fin de tâches.
* Détermination de l'origine des écarts constatés.
* Organisation des visites en fin de phase :
* Lors du contrôle de la fin de chacune des tâches dans une zone d'intervention, organisation des visites de constat,
* En cours et en fin de travaux, et à la livraison des bâtiments, déclenchement du nettoyage et de l'entretien du chantier, de ses accès, de ses abords, constat de leur exécution.

3-Phase de réception des travaux et de livraison des ouvrages

L’organisation que nous mettrons en place sera encadrée par le directeur d’exploitation et reposera sur un conducteur de travaux et le chef de chantier. Notre équipe de réception se chargera des taches suivantes :

* De l’établissement du calendrier de réception en coordination avec le Maître d'œuvre.
* De la présence aux visites de réception et contrôle, de la diffusion du PV et des réserves éventuelles.
* De l’organisation et suivi du processus des levées de réserves :
* Pointage périodique de l’avancement.
* information au Maître d'œuvre.
* Déclenchement, en accord avec la MOE, du démontage des installations de chantier.
* Remise en état des lieux.
* Constat de leur déroulement.
* De la planification, suivi, pour la constitution et la remise au Maître d'ouvrage de notre dossier **DOE** : contrôle en liaison avec le MOE du contenu du dossier.

4-Service après-vente pour parfait achèvement

Le personnel de chantier aura à cœur de livrer son ouvrage sans réserve afin de minimiser toute intervention ultérieure.

Pour le parfait achèvement des ouvrages l’entreprise VM Constructions dispose d’un conducteur de travaux SAV spécialement dédié à l’accompagnement de nos clients. L’entreprise VM Constructions fait appel à ses propres équipes de finitions qui ont à leur disposition des moyens de transport et d’intervention autonome afin de garantir une rapidité d’exécution.